

---

[Imprimer](#)

## **Un nouveau parc d'activités à Paris-Saclay à l'étude**

Image

---

**La communauté de Paris-Saclay (Essonne) souhaite confier une étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère préalable à la création d'un parc d'activités économiques orienté sur les filières écoconstruction, matériaux biosourcés, économie circulaire à Champlan.**

“Le projet d'Ecopôle « Gare de Champlan-Pré de Paris » s'inscrit dans la stratégie de développement économique déployée par la communauté d'agglomération Paris-Saclay sur l'ensemble du territoire de l'agglomération à l'appui de son schéma directeur de l'offre économique”, explique l'intercommunalité. Ce secteur est identifié pour le développement d'une zone d'activités économiques autour des filières écoconstruction et économie circulaire incluant services aux usagers et aux habitants.

Ce pôle dédié aura vocation à regrouper les activités autour d'une vocation spécifique, créer un démonstrateur régional pour ces filières en croissance, favoriser les synergies et les mutations et promouvoir les sites et les activités associées, indiquent les documents de marché. Il pourrait disposer de 25 000 à 30 000 m<sup>2</sup> au sein de la ZAC Gare de Champlan-Pré de Paris, desservie par le tram express T12.

### **Définir les principes de développement innovants**

La communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) a publié une consultation pour confier la réalisation d'une étude de programmation urbaine, architecturale et paysagère, avec pour premiers objectifs de “définir les principes de développement innovants de l'Ecopôle intégrant l'ensemble des contraintes”.

En particulier, l'étude devra permettre de :

- disposer d'un diagnostic pointant les enjeux d'évolution du site ;
- identifier les contraintes techniques et réglementaires ;
- proposer un projet d'aménagement urbain et paysager cohérent à l'échelle du site et de la commune ;
- préciser la connexion et le fonctionnement du pôle gare avec le projet et plus généralement avec la commune de Champlan ;
- étudier le type de traversée nécessaire à la connexion des différentes parties du site ainsi que le dimensionnement le plus adapté au projet développé ;
- alimenter les étapes de concertation ;
- définir le statut et la qualité des espaces publics à réaliser ;
- estimer les coûts de travaux.

[Consulter l'avis](#)